

RCS : AUBENAS Code greffe : 0702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUBENAS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1993 B 00152 Numéro SIREN : 392 318 945 Nom ou dénomination : A.I.M. - AUTO INDUSTRIE MERIC

Ce dépôt a été enregistré le 01/06/2021 sous le numéro de dépôt 3413

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)	30 489.80		30 489.80	30 489.80		
	Autres immobilisations incorporelles	1 594.00	1 066.00	528.00	1 060.00	532.00	50.19
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	16 730.00	15 322.85	1 407.15	3 080.15	1 673.00	54.32
	Installations techniques, matériel et outillage	50 424.65	48 285.50	2 139.15	4 011.15	1 872.00	46.67
	Autres immobilisations corporelles	222 559.04	161 815.21	60 743.83	38 919.58	21 824.25	56.08
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	53 887.00		53 887.00	53 887.00		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	30 300.00		30 300.00	30 300.00		
Total II		405 984.49	226 489.56	179 494.93	161 747.68	17 747.25	10.97
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises	950 323.10	73 887.23	876 435.87	853 813.44	22 622.43	2.65
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	360 308.86	8 761.83	351 547.03	363 001.15	11 454.12	3.16
	Autres créances	123 388.62		123 388.62	119 935.51	3 453.11	2.88
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	552 183.77		552 183.77	571 474.06	19 290.29	3.38
	Charges constatées d'avance (3)	303.90		303.90	1 905.45	1 601.55	84.05
	Total III	1 986 508.25	82 649.06	1 903 859.19	1 910 129.61	6 270.42	0.33
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		2 392 492.74	309 138.62	2 083 354.12	2 071 877.29	11 476.83	0.55

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

30 300.00

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont verse : 100 000)	100 000.00	100 000.00		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	173 636.26	173 636.26		
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	10 000.28	10 000.28		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	1 035 002.80	1 101 937.75	66 934.95	6.07
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	95 832.71	83 065.05	12 767.66	15.37
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	1 414 472.05	1 468 639.34	54 167.29	3.69
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		5 628.04	5 628.04	100.00
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	2 351.61	2 308.59	43.02	1.86
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	532 571.37	466 076.62	66 494.75	14.27
	Dettes fiscales et sociales	121 938.79	122 679.05	740.26	0.60
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	12 020.30	6 545.65	5 474.65	83.64
	Produits constatés d'avance (I)				
	Total IV	668 882.07	603 237.95	65 644.12	10.88
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		2 083 354.12	2 071 877.29	11 476.83	0.55

(+) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

668 882.07 603 237.95

SARL AUTO INDUSTRIE MERIC

34 BLD MARECHAL LECLERC

BP 108

07200 AUBENAS

ANNEXES FISCALES

ALPHAGEC

9 Avenue de Roqua

07200 AUBENAS

04 75 87 80 21

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
48600000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCES			303.90
31/01/2020 ACD IDSM	180.00		
24/11/2020 ACD LA POSTE - ABONN. BP 2021	123.90		
40980000 R.R.R.A OBTENIR			82 869.60
31/12/2020 OX AAR STAREXCEL ANNUEL	19 200.00		
31/12/2020 OX AAR MANN	1 635.60		
31/12/2020 OX AAR 3 M	2 400.00		
31/12/2020 OX AAR TURBO SG	996.00		
31/12/2020 OX AAR ZANAUTO	2 460.00		
31/12/2020 OX AAR AUTO-K HERPE	632.40		
31/12/2020 OX AAR STAREXCEL FIDELITE	19 200.00		
31/12/2020 OX AAR KARCHER	2 400.00		
31/12/2020 OX AAR GLASURIT	28 800.00		
31/12/2020 OX AAR FERODO	600.00		
31/12/2020 OX AAR GATES	2 400.00		
31/12/2020 OX AAR DASIR	2 145.60		
COMPTES DE PASSIF			
40810000 FOURN. FACTURES NON PARVENUES			196 452.97
31/12/2020 OX FNP HEMA BATIMENT		1 949.28	
31/12/2020 OX FNP GRANIT		192.40	
31/12/2020 OX FNP PUBLICITE		12 000.00	
31/12/2020 OX FNP LAROSE		101.14	
31/12/2020 OX FNP CONSEIL RHONE-ALPES		1 770.00	
31/12/2020 OX FNP HEMA INVESTISSEMENT		180 000.00	
31/12/2020 JOD MACHINE AFFRANCHIR 12.2020		440.15	
42820000 PROVISION POUR CONGES PAYES			26 799.08
31/12/2020 OX CONGES PAYES 31.12.2020		26 799.08	
42860000 PERSONNEL AUTRES CHAR. A PAYER			15 000.00
31/12/2020 OX PROV. PRIME 2020		15 000.00	
43820000 PROV. CH / CONGES PAYES			8 548.00
31/12/2020 OX CHARGES S/CP 31.12.2020		8 548.00	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
43822100 CHARGES SOC/GRATIFICATIONS			6 000.00
31/12/2020 CX PROV. CHARGES S/PRIMES		6 000.00	
44860000 ETAT - CHARGES A PAYER			5 912.75
31/12/2020 CX TVTS 2020		892.00	
31/12/2020 CX CAP FORMATION 2020		2 073.00	
31/12/2020 CX CAP TAXE APPRENTISSAGE		2 321.00	
31/12/2020 CX TLPE		626.75	
41980000 AVOIR A ETABLIR			6 569.75
31/12/2020 JOD DELA - 87216 - RFA 2020		1 140.00	
31/12/2020 JOD DEGRIF - 87158 - RFA 2020		2 337.60	
31/12/2020 JOD GGE TONNERRE GAULOIS - RFA 20		600.00	
31/12/2020 CX AAE DIVERS		2 492.15	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
67100000 CHARGES EXCEPTIONNELLES			25.16
01/01/2020 ACH 10/FAC/2109329/JAPOCAT		0.02	
02/01/2020 ACH 10/FAC/91061042/METABO	0.01		
06/01/2020 ACH 10/FAC/410371/BRALO FRANCE		0.04	
07/01/2020 ACH 10/FAC/9586974410/3.M. FRANCE	0.01		
13/01/2020 ACH 10/FAC/9586974410/3.M. FRANCE	0.01		
16/01/2020 ACH 10/AVO/20010037/CERGY-VIS	0.01		
16/01/2020 ACH 10/FAC/923542/EURO 4X4 PARTS		0.01	
16/01/2020 ACH CM			
16/01/2020 JOD DIFF / REMISE CHEQUES	0.60		
17/01/2020 ACH 10/FAC/9586974410/3.M. FRANCE	0.01		
17/01/2020 ACH 10/FAC/9586974410/3.M. FRANCE	0.01		
17/01/2020 ACH 10/FAC/9586974410/3.M. FRANCE	0.01		
21/01/2020 ACH 10/FAC/6586983072/3.M. FRANCE		0.01	
28/01/2020 ACH 10/FAC/0000162463/ROBERT LYE		0.01	
28/01/2020 ACH A			
28/01/2020 ACH 10/FAC/926127/EURO 4X4 PARTS	0.01		
28/01/2020 ACH CM			
29/01/2020 ACH 10/FAC/965194491/LINCOLN ELEC		0.47	
29/01/2020 ACH RIC FRANCE			
31/01/2020 ACH 10/FAC/0003187325/ADL DISTRIB	0.02		
31/01/2020 ACH TION			
31/01/2020 ACH 10/FAC/2111648/JAPOCAT	0.01		
31/01/2020 ACH 10/FAC/402656/PYRMO CHIMIE FR	0.01		
31/01/2020 ACH NCE			
31/01/2020 ACH 10/AVO/659711/PRECISIUM	0.01		
31/01/2020 ACH 10/FAC/659770/PRECISIUM		0.01	
31/01/2020 ACH 10/FAC/FA175538/UNIDRO CONTAR		0.01	
31/01/2020 ACH NI			
31/01/2020 JOD POUR SOLDE TVA 01.2020	0.49		
05/02/2020 ACH 10/FAC/1000897/SODISE	0.60		
05/02/2020 ACH 10/FAC/70348181/SOLOPLAST		0.01	
06/02/2020 ACH 10/FAC/9587004241/3.M. FRANCE		0.01	
06/02/2020 ACH 10/FAC/FV20020061/VP INDUSTRI	0.09		
07/02/2020 ACH 10/FAC/930365/EURO 4X4 PARTS	0.01		
13/02/2020 ACH 10/FAC/930365/EURO 4X4 PARTS		0.01	
13/02/2020 ACH CM			
13/02/2020 ACH 10/FAC/930365/EURO 4X4 PARTS	0.01		
13/02/2020 ACH 10/FAC/930365/EURO 4X4 PARTS	0.01		
13/02/2020 ACH 10/FAC/930365/EURO 4X4 PARTS	0.01		
24/02/2020 AEM AVIT - ANNUL FATURE 08/2019 C	1.63		
24/02/2020 AEM USE DECES			
25/02/2020 ACH 10/FAC/9587024896/3.M. FRANCE		0.01	
25/02/2020 JOD NATURA PRO - POUR SOLDE	0.74		

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
26/02/2020 ACH 10/FAC/0003236724/ECOTECH		0.20	
26/02/2020 JOD Diff cotrex	0.09		
27/02/2020 ACH 10/FAC/965200267/LINCOLN ELEC		0.12	
27/02/2020 ACH RIC FRANCE			
28/02/2020 ACH 10/FAC/690630/PRECISIUM		0.02	
28/02/2020 ACH 10/FAC/690632/PRECISIUM		0.12	
28/02/2020 ACH 10/FAC/9587029190/3.M. FRANCE	0.01		
28/02/2020 ACH 10/FAC/FA176017/UNIDRO CONTRA		0.18	
28/02/2020 ACH NI			
28/02/2020 JOD DIFF COTREX	0.09		
29/02/2020 ACH 10/FAC/0003242415/KARCHER		0.02	
29/02/2020 ACH 10/FAC/2114011/JAPOCAT		0.01	
29/02/2020 JOD POUR SOLDE TVA 02.20	0.90		
04/03/2020 ACH 10/FAC/70350225/SOLOPLAST		0.04	
05/03/2020 JOD Diff cotrex	0.09		
06/03/2020 JOD Diff cotrex	0.09		
09/03/2020 JOD Diff cotrex	0.09		
20/03/2020 ACH 10/FAC/0003280359/DEPA INTERN	0.01		
20/03/2020 ACH TIONAL			
24/03/2020 ACH 10/FAC/F0112844/BATTERIES ACC	0.01		
24/03/2020 ACH S TECHNOLOGIES			
31/03/2020 ACH 10/FAC/0003301782/KRAFTWERK		0.07	
31/03/2020 ACH 10/FAC/02051757/STARG	0.72		
31/03/2020 ACH 10/FAC/1013051/CEJN		0.36	
31/03/2020 ACH 10/FAC/1013243/CEJN		0.01	
31/03/2020 ACH 10/FAC/2115644/JAPOCAT	0.01		
31/03/2020 ACH 10/FAC/7182286/PRECISIUM	0.01		
31/03/2020 ACH 10/FAC/718275/PRECISIUM		0.01	
31/03/2020 JOD POUR SOLDE TVA 03.2020		1.16	
09/04/2020 ACH 10/FAC/0003302821/KSTOOLS		0.01	
13/04/2020 JOD Diff cotrex	0.09		
13/04/2020 JOD Diff cotrex	0.09		
20/04/2020 ACH 10/FAC/944680/EURO 4X4 PARTS		0.01	
20/04/2020 ACH CM			
20/04/2020 JOD Diff cotrex	0.09		
20/04/2020 JOD Diff cotrex	0.09		
20/04/2020 JOD Diff cotrex	0.09		
21/04/2020 ACH 10/FAC/944866/EURO 4X4 PARTS	0.01		
21/04/2020 ACH CM			
25/04/2020 ACH 10/FAC/0003304891/KARCHER		0.10	
30/04/2020 ACH 10/FAC/0003309464/DEPA INTERN		0.01	
30/04/2020 ACH TIONAL			
30/04/2020 ACH 10/FAC/2116836/JAPOCAT		0.01	
30/04/2020 ACH 10/FAC/809901/DASIR	3.60		
08/05/2020 ACH 10/FAC/0003319077/KARCHER	0.01		
13/05/2020 ACH 10/FAC/1735574862/KARCHER	0.01		
13/05/2020 ACH 10/FAC/949673/EURO 4X4 PARTS	0.01		
13/05/2020 ACH CM			
13/05/2020 JOD Diff cotrex	0.09		
18/05/2020 ACH 10/FAC/0000147122/APREVIA	0.01		
18/05/2020 ACH 10/FAC/91078054/METABO		0.05	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
19/05/2020 JOD Ecart de règlement	0.01		
20/05/2020 ACH 10/FAC/951576/EURO 4X4 PARTS	0.01		
20/05/2020 ACH CM			
25/05/2020 ACH 10/FAC/70352929/SOLOPLAST		0.01	
26/05/2020 ACH 10/FAC/965210267/LINCOLN ELEC	0.01		
26/05/2020 ACH RIC FRANCE			
26/05/2020 JOD Ecart de règlement	0.01		
27/05/2020 ACH 10/FAC/0003325625/ECOTEC	0.05		
27/05/2020 ACH 10/FAC/0003325627/KSTOOLS	0.01		
29/05/2020 ACH 10/FAC/402954/PYRMO CHIMIE FR	0.02		
29/05/2020 ACH NCE			
29/05/2020 ACH 10/FAC/WSV_92236/KENI		0.01	
31/05/2020 ACH 10/FAC/02053533/STARG	0.01		
31/05/2020 ACH 10/FAC/2118928/JAPOCAT		0.03	
31/05/2020 ACH 10/FAC/9587083036/3.M. FRANCE	0.01		
31/05/2020 JOD Ecart de règlement	1.23		
31/05/2020 JOD POUR SOLDE TVA 05.2020	1.23		
02/06/2020 ACH 10/FAC/9587108384/3.M. FRANCE	0.01		
02/06/2020 JOD Ecart de règlement	0.01		
03/06/2020 ACH 10/FAC/9587109563/3.M. FRANCE		0.01	
08/06/2020 ACH 10/FAC/0003335656/KARCHER		0.01	
08/06/2020 JOD Ecart de règlement	0.02		
12/06/2020 ACH 10/FAC/020014876/CAP VI	0.02		
12/06/2020 JOD Ecart de règlement	0.01		
15/06/2020 ACH 10/FAC/0003360093/KARCHER		0.01	
16/06/2020 ACH 10/FAC/958244/EURO 4X4 PARTS		0.01	
16/06/2020 ACH CM			
17/06/2020 JOD Ecart de règlement	0.01		
18/06/2020 JOD Ecart de règlement	0.01		
18/06/2020 JOD Ecart de règlement	0.01		
18/06/2020 JOD Ecart de règlement	0.01		
18/06/2020 JOD Ecart de règlement	0.01		
24/06/2020 ACH 10/FAC/91085591/METABO	0.02		
25/06/2020 ACH 10/FAC/70355357/SOLOPLAST		0.06	
25/06/2020 JOD Ecart de règlement	2.40		
26/06/2020 JOD MAGNANERIE / PERTE	2.40		
29/06/2020 ACH 10/FAC/9587137023/3.M. FRANCE		0.02	
29/06/2020 ACH 10/FAC/9587137024/3.M. FRANCE		0.01	
30/06/2020 ACH 10/FAC/0003366460/DELPHI		0.01	
30/06/2020 ACH 10/FAC/0003380063/KARCHER	0.01		
30/06/2020 ACH 10/FAC/2121666/JAPOCAT	0.01		
30/06/2020 ACH 10/FAC/43069125/FLAURAUD	0.60		
30/06/2020 ACH 10/FAC/826928/SMEA	0.03		
30/06/2020 ACH 10/FAC/FML193187/SAINT AMAND		0.01	
30/06/2020 ACH 10/FAC/757854/PRECISIUM	0.01		
30/06/2020 ACH 10/FAC/91087017/METABO		0.02	
30/06/2020 ACH 10/FAC/F0120554/BATTERIES ACC		0.01	
30/06/2020 ACH S TECHNOLOGIES			
30/06/2020 JOD POUR SOLDE TVA 06.20	0.46		
01/07/2020 ACH 10/FAC/9587140565/3.M. FRANCE	0.01		
07/07/2020 ACH 10/FAC/91088081/METABO	0.01		

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
10/07/2020 ACH 10/AVO/0003413698/DELPHI	0.01		
11/07/2020 ACH Ecart de règlement	0.01		
12/07/2020 ACH 10/FAC/91089594/METABO		0.03	
13/07/2020 ACH 10/FAC/0003414444/KARCHER	0.01		
16/07/2020 ACH 10/FAC/0003415990/KARCHER		0.01	
16/07/2020 ACH 10/FAC/0003415991/KARCHER		0.01	
17/07/2020 ACH 10/FAC/0003416479/KARCHER		0.01	
17/07/2020 ACH Ecart de règlement	0.01		
17/07/2020 ACH Ecart de règlement	0.01		
17/07/2020 ACH Ecart de règlement	0.01		
17/07/2020 ACH Ecart de règlement	0.01		
17/07/2020 ACH Ecart de règlement	0.01		
21/07/2020 ACH CM			
21/07/2020 ACH 10/FAC/966911/EURO 4X4 PARTS	0.02		
21/07/2020 ACH CM			
21/07/2020 ACH 10/FAC/966981/EURO 4X4 PARTS		0.02	
22/07/2020 ACH 10/FAC/91091351/METABO		0.01	
27/07/2020 ACH 10/FAC/968524/EURO 4X4 PARTS		0.01	
27/07/2020 ACH CM			
28/07/2020 ACH 10/FAC/9587171916/3.M. FRANCE		0.01	
31/07/2020 ACH 10/FAC/0003426570/LH PLATEFOR		0.01	
31/07/2020 ACH E TECHNIQUE			
31/07/2020 ACH 10/FAC/0003420850/FACOM		0.24	
31/07/2020 ACH 10/FAC/2124063/JAPOCAT	0.01		
31/07/2020 ACH 10/FAC/790198/PRECISIUM	0.01		
31/07/2020 ACH 10/FAC/790287/PRECISIUM	0.01		
31/07/2020 ACH 10/FAC/831863/SMEA	1.49		
31/07/2020 JOD POUR SOLDE TVA 07.2020	0.11		
03/08/2020 ACH 10/FAC/9587179036/3.M. FRANCE		0.01	
04/08/2020 ACH 10/FAC/200840044/FIDEL RHONE		0.02	
04/08/2020 ACH ALPES			
04/08/2020 ACH 10/FAC/9587180723/3.M. FRANCE	0.01		
07/08/2020 ACH 10/FAC/0003464538/KARCHER		0.01	
07/08/2020 ACH Ecart de règlement	0.01		
07/08/2020 ACH Ecart de règlement	0.01		
07/08/2020 ACH Ecart de règlement	0.01		
26/08/2020 ACH 10/FAC/70359393/SOLOPLAST	0.01		
27/08/2020 ACH 10/FAC/0003472567/ECOTEC	0.02		
27/08/2020 ACH 10/FAC/0003472568/FACOM		0.01	
27/08/2020 ACH 10/FAC/1735701690/KARCHER	0.01		
27/08/2020 ACH 10/FAC/91097901/METABO	0.01		
31/08/2020 ACH 10/AVO/0003484546/LH PLATEFOR		180.00	
31/08/2020 ACH E TECHNIQUE			
31/08/2020 ACH 10/FAC/0003495327/KSTOOLS		0.68	
31/08/2020 ACH 10/FAC/2126036/JAPOCAT		0.03	
31/08/2020 ACH 10/FAC/820737/PRECISIUM		0.02	
31/08/2020 ACH 10/FAC/F2004702/LAROSE DIFFUS		0.01	
31/08/2020 ACH ON			
31/08/2020 ACH 10/FAC/9587207247/3.M. FRANCE	0.01		
31/08/2020 JOD ANNUL ACHAT LH	180.00		
31/08/2020 JOD POUR SOLDE TVA 08.2020	1.47		

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
31/08/2020 JOD BELAMY DAVID - ANNUL FACTURE	0.94		
31/08/2020 JOD M115930			
03/09/2020 ACH 10/FAC/977982/EURO 4X4 PARTS		0.01	
03/09/2020 ACH CM			
04/09/2020 ACH 10/FAC/0003505935/KARCHER	0.34		
05/09/2020 ACH 10/FAC/0003505935/KARCHER		0.01	
08/09/2020 ACH 10/FAC/979401/EURO 4X4 PARTS		0.01	
08/09/2020 ACH CM			
15/09/2020 ACH 10/FAC/981368/EURO 4X4 PARTS		0.01	
15/09/2020 ACH CM			
16/09/2020 ACH 10/FAC/F0127003/BATTERIES 38	0.01		
16/09/2020 ACH ONTCHARRA SAS			
17/09/2020 ACH 10/FAC/0003505935/KARCHER	0.01		
17/09/2020 ACH 10/FAC/0003505935/KARCHER	0.01		
25/09/2020 ACH 10/FAC/46181671/GRANIT		0.01	
25/09/2020 ACH 10/FAC/91103620/METABO		0.01	
25/09/2020 ACH 10/FAC/9587239332/3.M. FRANCE		0.02	
25/09/2020 ACH 10/FAC/983523/EURO 4X4 PARTS		0.01	
25/09/2020 ACH CM			
25/09/2020 CAI HUGON	1.50		
28/09/2020 ACH 10/AVO/531302/EURO 4X4 PARTS	0.01		
28/09/2020 ACH CM			
28/09/2020 ACH 10/FAC/984436/EURO 4X4 PARTS		0.01	
28/09/2020 ACH CM			
29/09/2020 ACH 10/AVO/18012474/CDAL	0.30		
30/09/2020 ACH 10/FAC/2128697/JAPOCAT	0.02		
30/09/2020 ACH 10/FAC/FA179030/UNIDRO CONTRA		0.01	
30/09/2020 ACH NI			
30/09/2020 ACH 10/FAC/847200/SMEA		0.12	
30/09/2020 ACH 10/FAC/F0090600/SILIM		0.01	
30/09/2020 JOD POUR SOLDE TVA 09.2020	0.62		
30/09/2020 JOD POUR SOLDE AIR LIQUIDE	0.01		
01/10/2020 JOD LA BUCHERIE - DIFF 81564	4.06		
01/10/2020 ACH 10/FAC/0003559736/KARCHER	0.01		
09/10/2020 ACH 10/FAC/987908/EURO 4X4 PARTS		0.01	
09/10/2020 ACH CM			
10/10/2020 ACH 10/FAC/0003560039/KARCHER	0.01		
10/10/2020 ACH 10/FAC/0003562677/KARCHER	0.03		
15/10/2020 ACH 10/FAC/9587265343/3.M. FRANCE		0.01	
16/10/2020 ACH 10/FAC/990517/EURO 4X4 PARTS	0.01		
20/10/2020 ACH 10/FAC/0003564807/ABAC FRANCE		0.01	
20/10/2020 ACH 10/FAC/990559/EURO 4X4 PARTS	0.01		
20/10/2020 ACH CM			
21/10/2020 ACH 10/FAC/990939/EURO 4X4 PARTS		0.01	

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
21/10/2020 ACH CM			
23/10/2020 ACH 10/FAC/991762/EURO 4X4 PARTS	0.01		
23/10/2020 ACH CM			
29/10/2020 ACH 10/FAC/0003569543/RECORD AMOR	0.02		
29/10/2020 ACH ISSEURS			
31/10/2020 ACH 10/FAC/791718/AUTO K HERPE		0.03	
31/10/2020 ACH 10/FAC/875241/PRECISIUM	0.72		
31/10/2020 JOD POUR SOLDE CA3 10.2020	0.18		
02/11/2020 ACH Ecart de règlement	0.18		
04/11/2020 ACH Ecart de règlement	0.18		
06/11/2020 ACH Ecart de règlement	0.18		
12/11/2020 ACH Ecart de règlement	0.18		
16/11/2020 ACH 10/FAC/510962267/MOTUL	0.01		
18/11/2020 ACH Ecart de règlement	0.18		
19/11/2020 ACH Ecart de règlement	0.18		
19/11/2020 ACH Ecart de règlement	0.18		
19/11/2020 ACH Ecart de règlement	0.18		
19/11/2020 ACH Ecart de règlement	0.18		
19/11/2020 ACH Ecart de règlement	0.18		
23/11/2020 ACH 10/FAC/20106609/CERGY-VIS	0.03		
24/11/2020 JOD FAUX BILLET 50_	50.00		
27/11/2020 ACH Ecart de règlement	0.18		
30/11/2020 ACH 10/FAC/0000203397/ROBERT LYE		0.01	
30/11/2020 ACH A			
30/11/2020 ACH 10/FAC/2133855/JAPOCAT	0.01		
30/11/2020 ACH 10/FAC/02061069/STARG	0.08		
30/11/2020 ACH 10/FAC/904182/PRECISIUM	0.01		
30/11/2020 JOD POUR SOLDE TVA 11.2020	1.08		
30/11/2020 ACH Ecart de règlement	0.18		
02/12/2020 ACH 10/FAC/1002293/EURO 4X4 PARTS	0.01		
02/12/2020 ACH CCM			
02/12/2020 ACH 10/FAC/91118177/METABO		0.01	
04/12/2020 CA REGUL BILLET VRAI		50.00	
07/12/2020 ACH 10/FAC/9587323389/3.M. FRANCE		0.01	
09/12/2020 ACH 10/FAC/1004315/EURO 4X4 PARTS		0.01	
09/12/2020 ACH CCM			
11/12/2020 ACH Ecart de règlement	0.18		
14/12/2020 ACH 10/FAC/0003657273/KARCHER		0.01	
15/12/2020 ACH Ecart de règlement	0.18		
16/12/2020 ACH Ecart de règlement	0.18		
16/12/2020 ACH Ecart de règlement	0.18		
16/12/2020 ACH Ecart de règlement	0.18		
16/12/2020 ACH Ecart de règlement	0.18		
16/12/2020 ACH Ecart de règlement	0.18		
16/12/2020 ACH Ecart de règlement	0.18		
16/12/2020 ACH Ecart de règlement	0.18		
16/12/2020 ACH 10/FAC/0003656780/KARCHER		0.01	
16/12/2020 ACH 10/AVO/AV532299/EURO 4X4 PART		0.01	
16/12/2020 ACH CCM			
17/12/2020 ACH 10/FAC/812959/AUTO K HERPE	0.01		

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE[illegible]

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE[illegible]

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

[illegible]

TAUX REDUIT D'IMPOT SUR LES SOCIETES
DETERMINATION DES BENEFICES SOUMIS AU TAUX REDUIT
 (art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

SARL AUTO INDUSTRIE MERIC

Numéro SIRET du principal établissement

39231894500012

Code APE

4532Z

Adresse du siège social si différente

I. Résultats de l'exercice

A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	137 515
b Dont plus-value nette à court terme	
c Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
f Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	

II Bénéfices soumis au taux réduit

g Montant maximum exigible au taux réduit : 38120 E x durée de l'exercice en mois /12	38 120
h Dont plus-value nette à court terme imposable	
i Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	38 120
j Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -	
k Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -I	
Total lignes h à k	38 120

l **III Bénéfices soumis au taux normal** (a-c-h-i)

99 395

m **IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19%** (d-j-k)

Identification de la société

Désignation de la société et adresse de son principal établissement

SARL AUTO INDUSTRIE MERIC

Numéro SIRET du principal établissement

39231894500012

Code APE

4532Z

Adresse du siège social si différente

PARTICIPATIONS DETENUES PAR D'AUTRES SOCIETES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

(a) Désignation de la société participante et adresse de son siège social	(b) % de participation	(c) Nom et adresse des personnes physiques participant au capital de la société (a)	(d) % de participation détenu dans la société (a)
SARL HEMA INVESTISSEMENTS LES BRUGES 07200 UCEL	99.96	FARGIER MARIE PIERRE LES BRUGES 07200 UCEL	99.60
		FARGIER VINCENT LES BRUGES 07200 UCEL	0.40

Désignation de la société

SARL AUTO INDUSTRIE MERIC

PARTICIPATIONS DETENUES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PAR DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT, SOCIETES DE CAPITAL-RISQUE, SOCIETE DE DEVELOPPEMENT REGIONAL, OU DES SOCIETES FINANCIERES D'INNOVATION

(a) Désignation de la société ou du fonds et adresse de son siège social	(b) % de participation

MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL AU COURS DE L'EXERCICE

Nature de l'opération *	Nom et adresse de l'acheteur/souscripteur	Nom et adresse du vendeur	% de participation concerné par l'opération

* CE=cession SC=souscription au capital AN=annulation RA=rachat

Formulaire obligatoire
Article 1586 ter à 1586 nonies du CGI

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DECLARATION DE LA VALEUR AJOUTEE ET DES EFFECTIFS SALARIES
(ELEMENTS DE REPARTITION DE LA COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE DES ENTREPRISES)
Au titre de 2020**

Dénomination de l'entreprise	SARL AUTO INDUSTRIE MERIC														
N° SIRET de l'établissement principal	3	9	2	3	1	8	9	4	5	0	0	0	1	2	
Adresse	N°		34												
	Voie		BLD MARECHAL LECLERC												
	Code postal		0	7	2	0	0								
	Commune		AUBENAS												
Code Activité	4	5	3	2	Z										
Activité															

A	Date	Signature
AUBENAS	03/03/2021	FARGIER VINCENT

I. GÉNÉRALITÉS

Période de référence (JJMMAAAA)	0	1	/	0	1	/	2	0	2	0	au	3	1	/	1	2	/	2	0	2	0
------------------------------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Date de cessation	W	W	/			/				
-------------------	---	---	---	--	--	---	--	--	--	--

II. MONTANT DE LA VALEUR AJOUTÉE

Valeur ajoutée	A2	676 693
Chiffre d'affaires de référence	A3	3 050 927
Chiffre d'affaires de référence du groupe	B6	

La charte du contribuable : des relations entre l'administration fiscale et le contribuable basées sur les principes de simplicité, de respect et d'équité.
 Disponible sur www.impots.gouv.fr et auprès de votre service des impôts.
 Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPÔTS

La déclaration récapitulative des réductions et crédits d'impôt doit être transmise par voie électronique.

De l'année 20 20												
Dénomination de l'entreprise : SARL AUTO INDUSTRIE MERIC								Néant				
SIREN de l'entreprise		3	9	2	3	1	8	9	4	5	PME au sens communautaire	Cocher la case
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre										Cocher la case		
Dénomination de la société dont les réductions et crédits d'impôt sont déclarés :												
SIREN de la société déclarante												
Dénomination de la société mère :												
SIREN de la société mère												
I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)												
CREANCES REPORTABLES												
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (2)										900		
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen												
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris												
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [(ligne 1 x 9 %) + [(ligne 2 x 9 %) x 10 (90) + ligne 3])												
Dont préfinancement												
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte										1		
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail										2		
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés										3		
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE												
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise												
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés												
Crédit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux												
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles												
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques												
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers												
Crédit d'impôt spectacles vivants musicaux ou de variétés et représentations théâtrales d'œuvres dramatiques												
Crédit d'impôt en faveur des PMI pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire												
Autres créances non reportables et restituables au titre de l'exercice												
CREANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES												
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI)												

NOTES AUTRES

- Trois nouveaux crédits d'impôt ont été créés par la loi de finances pour 2021 :

- le crédit d'impôt pour les bailleurs personnes physiques domiciliées en France au sens de l'article 118 du code général des impôts ou personnes morales au titre des abandons ou renoncations définitifs des loyers hors taxes et hors accessoires échus au titre du mois de novembre 2020 lorsqu'ils sont affectés à des locaux situés en France et consentis au plus tard le 31 décembre 2021 au profit d'entreprises locataires (art. 20 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021) ;
- le crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (art. 220 sexdecies du CGI) au titre des dépenses de création, d'exploitation et de numérisation de représentations théâtrales d'œuvres dramatiques qui s'applique aux demandes d'agrément provisoire déposées à compter du 1er janvier 2021 (art. 22 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021) ;
- le crédit d'impôt en faveur des petites et moyennes entreprises au titre des dépenses engagées entre le 1er octobre 2020 et le 31 décembre 2021 pour la rénovation énergétique des bâtiments ou parties de bâtiments à usage tertiaire dont elles sont propriétaires ou locataires et qu'elles affectent à l'exercice de leur activité industrielle commerciale artisanale libérale ou agricole (art. 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021) ;

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Credits d'impôts afférents aux valeurs mobilières	
Autres créances non reportables et non restituables	
CRÉANCES REPORTABLES	
Credit d'impôt pour investissement en Corse	
Credit d'impôt en faveur de la recherche	
dont montant du credit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
Autres créances reportables	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'ANNÉE	
Credit d'impôt famille	
Credit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Credit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques	
Credit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Credit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Credit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Credit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Credit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Credit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Credit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	
III - CAS PARTICULIERS	
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N	
Credit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Credit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Credit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Credit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Credit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Credit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Credit d'impôt en faveur de la recherche	
Credit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Credit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Credit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux	
Credit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois	
Credit d'impôt en faveur de l'apprentissage	
Credit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Credit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Credit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise	
Credit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Credit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Credit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Credit d'impôt en faveur de la recherche	
Credit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	
Credit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Credit d'impôt en faveur des bailleurs pour abandon de loyers commerciaux	
Credit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire	

(1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCT-SD constitue le seul support déclaratif de ces crédits d'impôt.

(2) Si le montant des dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt en faveur du mécénat est supérieur à 10 000 €, au cours de l'exercice, remplir le tableau III en annexe.

(3) Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte du formulaire n° 2069-RCT-SD.

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
REDUCTION D'IMPOT MECENAT

(Articles 200 et 238 bis du code général des impôts)

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-SD constitue le support déclaratif de la réduction d'impôt mécénat.

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020 ou année ⁽¹⁾

Dénomination de l'entreprise	SARL AUTO INDUSTRIE MERIC
Adresse	34 BLD MARECHAL LECLERC 07200 AUBENAS
N° SIREN	392318945

Chiffre d'affaires de l'exercice	1	3 079 378	Plafond de déductibilité (10 000 € ou ligne 1 x 0,5 %) (2)	2	15 397
----------------------------------	---	-----------	---	---	--------

I - DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE OUVRANT DROIT À RÉDUCTION D'IMPÔT

Versements effectués au profit d'oeuvres ou organismes ⁽³⁾	3	1 500
• Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ⁽⁴⁾	3b	
• Dont dépenses inférieures ou égales au plafond (montant ligne 3 limité au montant ligne 2)	4	1 500
• Dont dépenses supérieures au plafond (ligne 3 - ligne 4 si montant ligne 3 > montant ligne 2)	5	
Dépenses engagées en vue de l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants qui sont inscrites à un compte d'actif immobilisé (article 238 bis AB du CGI)	6	
Plafonnement des dépenses [(ligne 6 dans la limite des montants (ligne 2 - ligne 4)]	7	

II - APPRÉCIATION DU MONTANT DES DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE AU REGARD DU PLAFOND DE DÉDUCTIBILITÉ

Plafond de déductibilité utilisé (ligne 4 - ligne 7)	8	1 500
Montant maximum des excédents de versement des exercices antérieurs pouvant être pris en compte (ligne 2 - ligne 8)	9	13 897

(1) Pour les entreprises individuelles.

(2) Le plafond de 10 000 €, alternatif à celui de 0,5 % du chiffre d'affaires, s'applique aux versements effectués au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2020. Les entreprises peuvent appliquer au choix le plafond de 10 000 € ou celui de 5 pour mille du chiffre d'affaires lorsque ce dernier

(3) Les entreprises qui effectuent au cours d'un exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt déclarent à l'administration fiscale le montant et la date de ces dons et versements. L'identité des bénéficiaires ainsi que, le cas échéant, la valeur des biens et services reçus, directement ou indirectement, en contrepartie. La transmission de ces informations s'effectue sur un tableau annexe du formulaire n° 2069-RCI-SD. L'obligation déclarative complémentaire ayant été intégrée à la déclaration n° 2069-RCI-SD, l'absence de dépôt de cette déclaration est sanctionnée par une amende fiscale prévue au second alinéa du 1 de l'article 1729 B du CGI.

(4) Montant des dons et versements consentis à des organismes agréés dans les conditions prévues à l'article 1649 nonies du code général des impôts et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Lorsque ces dons et versements ont été effectués au profit d'un organisme non agréé et situé dans un Etat précédemment cité, la réduction d'impôt fait l'objet d'une reprise, sauf lorsqu'il est produit dans le délai de dépôt de la déclaration les pièces justificatives attestant que cet organisme poursuit des objectifs et présente des caractéristiques similaires aux organismes dont le siège est situé en France.

Pour les entreprises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant des dons consentis à ces organismes sur le relevé de solde n° 2572-SD.

III - PRISE EN COMPTE DES VERSEMENTS EFFECTUÉS AU TITRE D'EXERCICES ANTÉRIEURS ET REPORTABLES

Ce tableau est servi uniquement si l'entreprise dispose d'excédents de versement constatés au cours d'exercices antérieurs et si au cours de l'exercice considéré, la somme des versements effectués au titre des articles 238 bis et 238 bis AB du CGI est inférieure au plafond de déductibilité.

Totalité des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents imputables ⁽⁵⁾	Limite de prise en compte des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents ⁽⁶⁾		Excédents imputés ⁽⁷⁾	Excédents restant à imputer ⁽⁸⁾ (colonne 1 - colonne 3)
1	2		3	4
N-5	A	13 897	10	
N-4	B (A-10)	13 897	11	
N-3	C (B-11)	13 897	12	
N-2	D (C-12)	13 897	13	
N-1	E (D-13)	13 897	14	
		15	Total	

IV - DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT

Réduction d'impôt de l'exercice ⁽⁹⁾ [ligne 4 + ligne 15] x 60 %	16	900
--	----	-----

Entreprises individuelles : les montants déterminés lignes 3b et 16 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et celui déterminé ligne 25 sur la déclaration n° 2042-C-PRO.

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés : les montants déterminés lignes 3b et 16 doivent être reportés sur la déclaration n° 2069-RCI-SD et sur le relevé de solde n° 2572-SD.

V - RÉPARTITION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ DE PERSONNES (OU ASSIMILÉE)

(10)

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part de la réduction d'impôt
	%	
	%	
	%	
	%	
Total		

VI - UTILISATION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT MÉCÉNAT (À SERVIR UNIQUEMENT PAR LES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS)

Montant de l'impôt dû au titre de l'exercice avant imputation de la réduction d'impôt	17	33 549
Montant de la réduction d'impôt mécénat (Report du montant porté ligne 16)	18	900
Montant de l'impôt dû après imputation de la réduction d'impôt (montant case 17 - montant case 18 si case 17 > case 18)	19	32 649
Montant du solde de réduction d'impôt non imputée sur l'impôt (montant case 18 - montant case 17 si case 18 > case 17)	20	

(5) Reporter la totalité des excédents imputables y compris les montants supérieurs au plafond déterminé ligne 9

(6) Reporter case A le montant de l'excédent imputable limite au montant porté ligne 9

Dans l'hypothèse où le montant porté dans la colonne 1 est inférieur au montant porté colonne 2, reporter sur les années suivantes dans la colonne 2 le reliquat de la limite de prise en compte des excédents

(7) Le montant d'excédents imputés est égal au montant de la colonne 1 dans la limite du montant de la colonne 2

(8) Ces montants seront reportés pour le calcul de la réduction d'impôt mécénat de l'année suivante

(9) Montant à reporter sur la déclaration n° 2069-RCI-SD

(10) Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1^{er} bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global déterminé est reparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt. Des lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 16

VII - SUIVI DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT POUR DÉTERMINER LE MONTANT À REPORTER SUR LA DÉCLARATION N° 2042
(à servir uniquement par les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu lorsque l'entrepreneur individuel ou l'associé de la société de personnes dispose de réductions d'impôt non imputées au titre des années antérieures)

SITUATION AU TITRE DE L'ANNÉE N-1

Montant de la réduction d'impôt déclarée sur la déclaration n° 2042-C-PRO de l'année N-1 ⁽¹¹⁾	21
Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 (montant indiqué sur l'avis d'impôt sur le revenu de l'année N-1)	22
Montant de la réduction d'impôt non utilisée en N-1 (ligne 21 - ligne 22)	23

RÉPARTITION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT NON UTILISÉE EN N-1 SELON L'ANNÉE D'ORIGINE

Année d'origine de la réduction d'impôt	Réduction d'impôt déclarée en N-1 selon son année d'origine	Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 ⁽¹²⁾	Montant de la réduction d'impôt restant à reporter sur l'année N ⁽¹³⁾ (colonne 1 - colonne 2)
	1	2	3
N-1			
N-6			
N-5			
N-4			
N-3			
N-2			
Total colonne 1 ⁽¹⁴⁾		TOTAL	24
Montant de la réduction d'impôt à déclarer sur la déclaration n° 2042-C-PRO de l'année (montant ligne 16 + montant ligne 24) ⁽¹⁵⁾			25

(11) Le montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 correspond au montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 et aux montants des réductions d'impôt reportables au titre des années antérieures à N-1.

(12) Reporter le montant indiqué ligne 22, en commençant par l'année N-1. Le reliquat éventuel est reporté sur les années antérieures en commençant par les années les plus anciennes.

(13) Ce montant sera reporté en colonne 1 lors de la souscription de ce suivi au titre de l'année suivante.

(14) Le total de la colonne 1 doit être égal au montant indiqué ligne 21.

(15) Ce montant sera à reporter à la ligne 23 de la déclaration n° 2069-M-SD à soumettre l'année suivante.

A.I.M. - AUTO INDUSTRIE MERIC
Société à Responsabilité Limitée au capital de 100 000 euros
Siège social : AUBENAS (Ardèche) - 34, boulevard Maréchal Leclerc
392 318 945 R.C.S. AUBENAS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 20 MAI 2021

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à 95 832,71 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	95 832,71 euros
A titre de dividendes aux associés	90 000,00 euros
Soit 18,00 euros par part	

Le solde	5 832,71 euros
en totalité au compte « Autres réserves ».	

Le paiement des dividendes sera effectué le 1^{er} juin 2021.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1^{er} janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

VF
QdF

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 90 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir été informée qu'en application de l'article L. 131-6, III, 2° du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICE	DISTRIBUTION	
	GLOBALE	UNITAIRE
31/12/2017	30 000,00 €	60,00 €
31/12/2018	/	/
31/12/2019	150 000,00 €	30,00 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 20 mai 2021

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

LA COGÉRANCE
Marie-Pierre FARGIER
Vincent FARGIER

